

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
des collectivités locales*

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 3 juillet 2012 relative aux comptes administratifs 2011 des régions**

NOR : INTB1226824C

*Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de région*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des comptes administratifs des régions. Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du compte 2011 de votre région ainsi que ses annexes, dès qu'il vous aura été transmis.

L'obtention de ces données conditionne l'élaboration des tableaux de synthèse, ainsi que les fiches financières individuelles régionales.

Cet envoi est à adresser à la direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mlle Angéline MAHEN, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le 3 août 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*  
ÉRIC JALON